

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT

Service Maritime

DECINTRALISATION

PORTS DEPARTEMENTAUX

Circulaire du 02 Février 1984 paragraphe 2.1.2.

REMISE DES PORTS DE TERRE DE BAS AU DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

BORDEREAU 'DES PIECES

1. Procès verbal de remise

Annexes

- 2. Petite Anse plan du port
- 3. id limites terrestres et maritimes Extrait de la feuill cadastrale AB
- 4. Anse des Muriers plan du port
- 5. id limites terrestres et maritimes Extrait de la feuille cadastrale AE
- 6. Anse à Dos plan de l'appontement
- 7. id limites terrestres et maritimes Extrait de la feuille cadastrale AB
- 8. Ports de Petite Anse Anse des Muriers Anse à Dos : Extrait de la carte marine n° 3129

Destinataires : - Monsieur le Président du Conseil Général

- Monsieur le Maire de Terre de Bas
- Monsieur le Directeur des Services Fiscaux (Affaires Foncières et Domaniales)
- D.D.E.
 Service Maritime

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT

Service Maritime

DECENTRALISATION

. . . .

PORTS DEPARTEMENTAUX

Circulaire du 02 Février 1984 paragraphe 2.1.2.

PROCES VERBAL DE REMISE DES PORTS DE TERRE DE BAS AU DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE.

En exécution de la loi n° 83-663 du 22 Juillet 1983 et de l'arrêté préfectoral n° 84-1116 bis/III/I du 06 Novembre 1984 constatant les transferts de compétence de l'Etat au Département de la Guadeloupe en matière de Ports maritimes de commerce et de pêche.

Nous Directeur des Services Fiscaux (Affaires Foncières et Domaniales) assisté du Directeur Départemental de l'Equipement,

avons remis au Département de la Guadeloupe représenté par le président du Conseil Général

les ports de pêche et de commerce de Petite Anse et de l'Anse des Muriers ainsi que l'appontement de l'Anse à Dos

comprenant

al) Domaine public naturel

Petite Anse : plan d'eau d'environ 0,5 ha s'étendant en mer à 20 m de la digue de protection du port et borné côté terre par la limite du rivage de la mer ou du domaine public artificiel portuaire entre le point A situé au droit de la parcelle AB 28 et le point B situé au droit de la parcelle AB 69, tel que figuré par une teinte rose au plan joint (pièce 3).

. . . / . . .

Anse des Muriers: Plan d'eau d'environ 2,5 ha s'étendant en mer de la Pointe du fer à cheval à la pointe située à une centair de mètres du poste roro et borné côté terre par la limite du rivage de la mer ou du domaine public artificiel portuaire entre les points A et B situés au droit de la parcelle AE 45.

Anse à Dos : Plan d'eau d'environ 0,3 ha s'étendant à 25 m autour de l'appontement.

a2) Domaine public artificiel

Petite_Anse : digue quai terre-plein

Anse des Muriers : appontement

poste roro (pour mémoire, construit par le Département depuis le décentralisatio

Anse à Dos : appontement

- a3) Servitude d'accès à un établissement de signalisation maritime (E.S.M.) : néant
- b1) Caractéristiques des ouvrages visés ci-dessus

Petite Anse : digue en enrochements : 85 m de long sur 3 m de large en crête

quai : 70 m de long terre-plein : 1.500 m²

Anse des Muriers : appontement en béton : 37 m de long sur 6 m de large

Anse à Dos : appontement en béton : 71,20 m sur 3,95 m de large.

b2) Frais de remise en état

Petite Anse : néant
Anse des Muriers 250.000 F
Anse à Dos : 500.000 F

. . . / . . .

- c) Concession : néant
- d) Autorisation d'outillage : néant
- e) Voies ferrées des quais : néant
- f) Contrats et marchés de l'Etat en cours : néant

Le Directeur Départemental de l'Equipement

Basse-Terre, le 0 4 NOV. 1986



Le Directeur des Services Fiscaux (Affaires Foncières et Domaniales)

Basse-Terre, le

DE TO DIRECTION

Le Président du Conseil Général

Basse-Terre, le

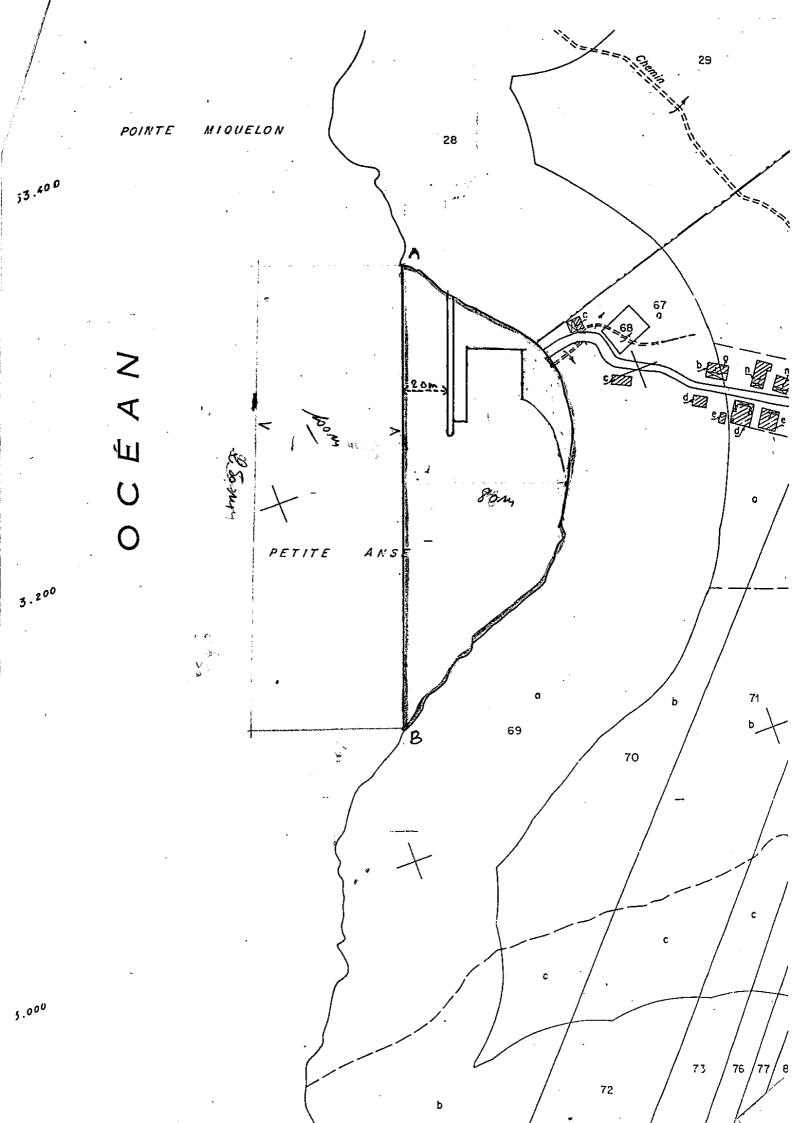
2 9 JAN, 198/

M. le Docteur D. LARIFLA

PARTY PROPERTY PROPERTY

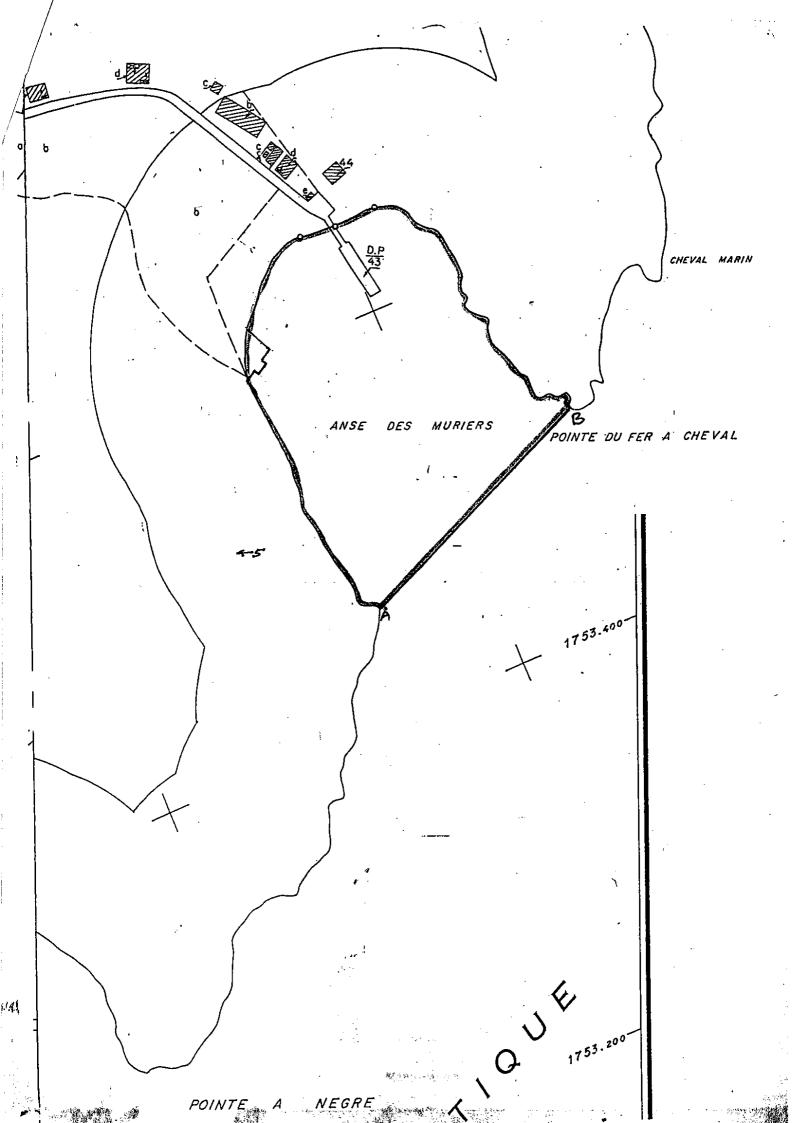
PORT DE TERRE DE BAS - PETITE ANSE

Plan d'eau limite côté terre Extrait de la feuille cadastrale AB au 1/2000e Edition 1973



PORT DE TERRE DE BAS - ANSE DES MURIERS

Extrait de la feuille cadastrale AE



PORT DE TERRE DE BAS - ANSE A DOS

Extrait de la feuille cadastrale AE au 1/2000e Edition 1973

61039

130 33

GUADELOUPE

PLAN DES ILES DES SAINTES

Levé en 1869

par M^{r.} Ploix, Ingénieur llydrographe et M^{r.} Caspari, sous-Ingénieur llydrographe

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DE LA MARINE

Paris_1872

Les longitudes sont rapportées au méridien international, Les sondes sont exprimées en mètres.

Notw: Les langitules dépendent de l'Het à Carbons (Mût de signums) pour lequel on adopte actuellement 60° 32' 26° W. (60)

Extrait de la carte marine nº 3729 au 1715000e

sta.

